

pas remplie. Elle fait naturellement l'objet de discussions de temps à autre dans la région du Canada où j'habite. Elle sert aussi à démontrer que dans le cas de plusieurs d'entre nous, sur le littoral atlantique comme sur celui du Pacifique, il y a encore beaucoup à faire avant que nous soyons assez heureux pour bénéficier de ce que la motion appelle une politique de transport fondée sur des solutions modernes. Sur ce, monsieur l'Orateur, je cède la parole aux députés qui voudront traiter de la résolution.

M. l'Orateur: Le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall).

M. Mahoney: Monsieur l'Orateur, le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) a eu l'amabilité de céder son tour au député de Gloucester (M. Breau), qui s'intéresse particulièrement à la motion et devait prendre le train. Je prierais donc Votre Honneur de ne consulter l'horloge qu'après 5 heures afin de donner au député le temps voulu pour faire ses remarques.

Des voix: D'accord.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je reste confondu devant la générosité de la Chambre, que je ne retiendrai pas trop longtemps après 5 heures. J'aimerais, pendant quelques instants, et relativement à la motion du député de Moncton (M. Thomas), traiter brièvement de notre politique aérienne régionale. Je suis parfois tenté d'en parler comme d'un semblant de politique des transports régionaux, ce qui n'est pas tout à fait exact. Il s'agit d'une politique constamment réexaminée mais qui ne nous a malheureusement pas été présentée ici ni au comité pendant suffisamment longtemps pour nous en permettre l'examen.

On a beaucoup parlé, cet après-midi, des difficultés en matière de transport régional. Les difficultés que nous rencontrons dans les Maritimes proviennent évidemment de ce qu'il n'y existe pas de centre de commercialisation qui permettrait aux industries de s'y établir et d'y survivre. Cela existera toujours quoi qu'on fasse et tant que cette région ne comportera pas une agglomération de 500,000 ou 600,000 habitants. La proposition soumise ici par certains députés demeurera irréalisable tant que cette condition ne sera pas remplie. Nous convenons tous qu'il arrive un moment où il faut mettre fin aux subventions mais, à mon avis, il ne s'agit pas seulement de savoir si nous estimons nécessaire de les supprimer car cela soulève des problèmes matériels mettant en cause notre aptitude à commercialiser et à vendre notre production.

Les transports aériens des Maritimes ont fait l'objet, récemment, d'une étude approfondie exposée dans un document intitulé: Étude sur le transport aérien dans les provinces atlantiques. Le document traite de l'avenir des installations au sol, du transport par air, etc., dans ma région. Il s'est produit depuis 18 mois un changement très sensible dans l'attitude d'Air Canada à l'égard du problème des transports aériens. Nous avons été témoins des tentatives d'Air Canada d'intégrer dans son réseau le principal transporteur aérien des provinces atlantiques, les Eastern Provincial Airways. En outre, Air Canada a maintenant tendance à réduire l'importance des installations qu'elle possède dans des aéroports de moindre importance tant à Terre-Neuve qu'en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Dans les provinces atlantiques—je voudrais avoir le temps de m'étendre là-dessus, car c'est très important—les usagers des avions privés ou commerciaux craignent que d'ici deux ou trois ans Air Canada n'ait plus là que deux centres, l'un à Saint-Jean de Terre-Neuve et l'autre à Halifax, alors que le prochain raccordement du réseau national serait là où il commence vraiment, je suppose, c'est-à-dire à Montréal. C'est sur cette éventualité que j'aurais voulu m'arrêter, si j'avais disposé de quelques minutes. J'aurais voulu exprimer les craintes ressenties, après les changements entrepris lorsque la société Air Canada s'est retirée de centres tels que Gander, Stephenville, Moncton, Saint-Jean et Fredericton, au sujet de la fréquence et du niveau du service, et le reste.

M. Bell: Tout d'abord, on le rasera au sol.

M. Forrestall: C'est en partie ce que je redoute. Je crains qu'en attendant que le ministère des Transports nous présente une proposition gouvernementale concrète de principes directeurs pour supprimer graduellement l'activité du transporteur national dans ce qu'on peut appeler les centres d'apport, les provinces atlantiques n'éprouvent de très graves difficultés. Il faut que notre assemblée soit saisie des politiques prévues pour pouvoir les examiner dans l'optique de la véritable raison d'être du transporteur national; c'est-à-dire qu'il devrait être présent là où nous le voulons et non pas nécessairement là ou la proposition est rentable.

Durant l'examen de la motion dont la Chambre est saisie cet après-midi, je voudrais que le ministre se rende compte de l'urgence du problème qu'affrontent les usagers du service aérien national non seulement dans la région atlantique mais encore dans d'autres régions du Canada, où, très nettement, le transporteur national fait voir qu'il veut se désister des courts trajets et se consacrer aux longs parcours. Il s'agit de savoir si nous aurons un système efficace et moderne comme au temps d'Air Canada, lorsque nous serons desservis par les lignes secondaires qui remplaceront la société.

Si nous continuons encore longtemps ainsi, je crains que la confusion, la crainte, la dégradation du service, créeront une situation peu souhaitable relativement à la circulation aérienne dans les provinces atlantiques.

• (5.00 p.m.)

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, d'avoir bien voulu me laisser parler une ou deux minutes de plus.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à lundi, à 2 heures de l'après-midi, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

Je désire remercier tous les députés qui ont pris part au débat d'aujourd'hui, vendredi, de la collaboration qu'ils ont accordée à la présidence. Je souhaite à tous les députés un agréable weekend. Ma pensée d'aujourd'hui, c'est que nous sommes vraiment privilégiés et que nous devrions rendre grâce au Seigneur de ce que nous sommes en vie pour jouir de nouveau des transformations de la nature. Je vous souhaite santé et bonheur à l'occasion du printemps.

(La séance est levée d'office à 5 h 05, en conformité du Règlement.)